

# XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000

## Fiche technique

## Traitement industriel des bois

**Concentré hydrodispersable, insecticide, anti-termites, fongicide et anti bleu, certifié pour le traitement préventif par trempage et par aspersion des sciages frais. Ce produit est un concentré liquide qui se mélange à l'eau.**



N° d'identification : 08-3440-08

PRODUITS DE TRAITEMENT PREVENTIF USAGE PROFESSIONNEL :

N° de certificat : 502-14-2059

PRODUITS DE TRAITEMENT TEMPORAIRES DES SCIAGES FRAIS :

N° de certificat : 502-14-2160

### DESTINATION

Tous sciages frais destinés à la charpente ou au bois de gros œuvre (bois sous abri sans risque d'humidification) ou ossatures bois (hors lisses basses ou parties en contact avec le sol). Humidité des bois < 50 %.

Dans le cas des bois ronds, des fentes apparaîtront lors du séchage. Pour éviter un traitement ultérieur de celles-ci, ces bois doivent être traités avec une humidité < 25 %.

Le traitement préventif est nécessaire pour toutes régions (termitées ou non) et pour toutes les essences sensibles aux insectes.

### PROPRIETES

La stabilité, la facilité d'application et la tenue dans le temps sont garanties par une formulation à base de résines spécifiques.

Compatible avec les produits d'impression et de finition de types lasures, vernis ou peintures après séchage total du produit.

Nos produits utilisent seulement des substances actives qui ont été inscrites à l'annexe I du règlement européen (UE) n°528/2012 pour une utilisation dans des produits biocides de protection du bois (type de produit TP8 selon le règlement européen (UE) n°528/2012)

Déclaration SIMMBAD :

Conformément à la réglementation le produit est déclaré sur le site de l'ANSES.

### EFFICACITE - SANTE - ENVIRONNEMENT

XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000 vous assure efficacité, tenue dans le temps et respect des normes les plus strictes en matière de santé et d'environnement. Le produit a une durée de service minimum de 10 ans.

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricornes, Lyctus, Vrillettes) ainsi que contre les Termites et les champignons de pourriture.

XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000 a passé avec succès les contrôles d'efficacité suivant les critères CTBP+ :

Risques biologiques couverts			
Champignons		Insectes	Préventif
Pourriture cubique	X	Capricorne	X
Pourriture fibreuse	O	Lyctus	X
Pourriture molle	O	Vrilette	X
Bleuissement en service	O	Termite bois	X
Térébrants marins	O		

Classes d'emploi	1	2	3 a	3 b	4	4(SP)	5
Résineux (R)	X	X	X	O	O	O	O
Feuillus (F)	X	X	O	O	O	O	O
Essais complémentaires							
Epreuve de délavage	X	X					
Epreuve avec revêtement			O				
Essai de champ					O	O	
Valeurs critiques	(R)/(F)	(R)/(F)	(R)/(F)	(R)/(F)	(R)/(F)	(R)/(F)	(R)/(F)
Traitement de surface (g/m <sup>2</sup> )	2,50	5	5	/	/	/	/
Imprégnation profonde Sans termite (Kg/m <sup>3</sup> )	/	/	/	/	/	/	/
Antitermites (Kg/m <sup>3</sup> )	/	/	/	/	/	/	/

Risques biologiques Couverts	Dilution d'emploi préconisée (% m/m)	Modalité de séchage : liteau
Anti-bleu OUI	5 % m/m	OUI
Moisissure NON	/	NON
Pourriture NON	/	NON

Légende : x = OUI o = NON

# XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000

## Fiche technique

## Traitement industriel des bois

### CARACTERISTIQUES

#### **CONCENTRE :**

**Aspect :** Liquide, non gras.

**Teinte :** Ambrée.

**Densité à 20°C :** 1,036.

**Point d'éclair :** > 94,4°C (NF EN ISO 2719).

**Fongicides :** Propiconazole - Tebuconazole - IPBC.

**Insecticide :** Cyperméthrine.

**Valeur COV :** Non concerné.

**pH :** 6,5 à 7, 5.

**Indice de réfraction :** Voir courbes et abaques en cours.

**Stockage :** Maintenir le local à une température d'au moins 10°C.

Le concentré gèle à partir de - 10°C et est réversible sans aucune altération de ses qualités.

**Conservation :** 2 ans en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

**Conditionnement :** 200L - 1000Litres - Vrac.

**EMULSION :** Non inflammable.

**Point d'éclair :** > 100°C.

**Densité :** 1.

**Indice de réfraction en degré Brix :** Voir courbes et abaques en cours.

**Dilution :** Dans l'eau (voir concentration d'emploi).

**pH :** 7 à 7, 5.

**Stockage :** L'émulsion gèle à partir de 0°C. L'émulsion revient à son état initial après dégel sans aucune altération de ses qualités. Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

### MISE EN OEUVRE

#### **Préparation de l'émulsion :**

Avant la première utilisation, veillez à ce que le bac de traitement soit préalablement traité avec une peinture de protection résistant aux produits chimiques (type époxy à 2 composants).

L'eau de dilution utilisée ne doit pas présenter une dureté supérieure à 36°F. Veuillez consulter notre service technique.

**L'utilisation de l'eau du réseau est fortement recommandée. Les eaux de récupérations ou d'autre provenance ne sauraient pas garantir un suivi correct de la solution.**

La mise au titre est réalisée par ajout d'eau après contrôle à l'aide du réfractomètre.

#### **Concentration d'emploi :**

5% soit 0,5 volume de produit concentré dans 9,5 volumes d'eau. Voir courbe de contrôle.

#### **Contrôle de la concentration :**

Toute STATION DE PRESERVATION SPECIALISEE XYLOPHENE est suivie par nos techniciens qui contrôlent régulièrement la concentration des bains. Ces analyses font l'objet d'une attestation remise et conservée par la station, lui garantissant une concentration suffisante de l'émulsion.

Il est à rappeler que les mesures au réfractomètre ne sont qu'indicatives du fait des variations de la qualité de l'eau de dilution, de l'apport de corps étrangers, de contamination bactérienne, de la dureté de l'eau, de la température.....

#### **Conditions d'application :**

Humidités des bois : < 50%.

Température : 10°C.

Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

### PROCEDES D'APPLICATION

**Trempage court** Immersion complète de la charge d'une durée d'au moins 3mn suivant la section du bois : imprégnation périphérique des bois par simple capillarité.

**Double vide, flow-coat, tunnel d'aspersion :** Nous consulter.

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation.

#### **Précautions d'emploi :**

Pour bénéficier de toutes les qualités du XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000 les sciages doivent :

- Etre tirés de grumes saines.
- Etre traités dès la tombée de scie.

# XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000

## Fiche technique

## Traitement industriel des bois

### PROCEDES D'APPLICATION SUITE

#### Egouttage:

L'opération d'égouttage doit avoir lieu impérativement au-dessus du bac de trempage.

Afin de favoriser au mieux l'égouttage, les piles de bois doivent être inclinées pendant au moins 15 minutes.

Le temps d'égouttage est variable selon l'humidité des bois, la conception des piles de bois, l'essence traitée et la rétention de produit de traitement sur les bois.

On considère l'opération d'égouttage terminée lorsque la pile de bois inclinée ne reverse plus de produit.

#### Séchage:

Variable selon : Les conditions de température - L'essence du bois - La quantité de produit appliquée - L'hygrométrie ambiante.

Délai de fixation : minimum 4 heures sous abri. Bois hors contact avec le sol.

Séchage complet : 24 à 48 heures environ en atmosphère ventilée.

Laisser les bois 24h sous abri après traitement.

Il est recommandé de favoriser au maximum le séchage des bois après traitement de façon à ramener l'humidité des sciages en dessous de 20%, taux auquel les champignons et moisissures ne peuvent plus se développer.

Ce seuil peut être atteint par simple séchage à l'air à condition que les piles de bois soient constituées de telle sorte que toutes les surfaces de bois soient correctement ventilées.

#### Stockage des bois traités:

Le bois fraîchement traité doit être stocké après son traitement sous abri ou sur une surface en dur imperméable, ou les deux, pour éviter des pertes directes dans le sol ou les eaux, et que les pertes liées à l'application du produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.

#### Remarque:

La protection conférée est une protection de surface, elle disparaît donc au cours de l'usinage. Il est donc nécessaire de traiter les bois usinés avec un produit de traitement préventif afin de leur conférer une protection permanente contre les champignons de pourriture et les insectes.

Il est proscrié de mélanger le XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000 avec un autre produit de préservation du bois.

En particulier, il faut veiller à nettoyer tout bac ayant contenu un autre produit après l'avoir vidé avant de le remplir avec du XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000.

Aucun traitement fongicide n'est efficace sur un bois déjà contaminé.

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais.

### RENDEMENT

Variable selon : L'imprégnabilité du bois - L'état de surface - Les sections - Le procédé d'application.

A titre indicatif : 15 à 20 litres au m<sup>3</sup> environ pour des bois de charpente traditionnelle.

### Recouvrement des bois traités

#### Matériaux poreux :

Après un délai de séchage de 48 heures en atmosphère ventilée, les bois traités au XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000 ne sont pas gras et peuvent être utilisés au contact de matériaux poreux (ex : plâtre) sans risque d'altération ou de taches.

#### Collage :

XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000 n'attaque pas les joints de colle ayant fait prise, il peut donc être utilisé pour le traitement de bois assemblés et collés.

Bois initialement secs (siccité 8-20%) : Après un délai de 48 heures en atmosphère ventilée, les bois traités au XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000 peuvent être collés entre eux et sur d'autres matériaux. Un essai préalable est conseillé.

#### Coloration :

Un traceur ajouté à l'émulsion (XYLOPHENE Tracker XE - HD) permet d'obtenir une coloration pâle afin d'identifier les bois traités pendant une période courte, variable selon les conditions d'emploi et d'exposition.

#### Finitions :

Bois initialement secs (siccité 18-20%) : Après un délai de 48 heures en atmosphère ventilée, les bois traités au XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000 peuvent recevoir tout type de finition.

# XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000

## Fiche technique

## Traitement industriel des bois

### CONSEILS PPG

Se conformer aux recommandations spécifiées dans la note éditée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité intitulée : « Produits de Traitement du Bois » (I.N.R.S. : 30, rue Olivier-Noyer 75680 PARIS CEDEX 14).

Il est recommandé de respecter un délai de 48 heures maximum entre l'abattage et le traitement.

Les baguettes utilisées doivent provenir de bois sains et être préalablement traitées avant de servir à la constitution des piles de bois afin d'éviter la propagation des moisissures.

Stocker les bois sous abri, hors humidité et hors contact avec le sol.

Il est indispensable de procéder à des traitements de rappel sur toutes blessures éventuelles du à la manipulation des billes.

Stocker les grumes dans des parcs de stockage propres (brûlage des débris de bois et écorces...).

Le traitement doit avoir lieu dans la journée suivant l'abattage.

#### Bois taillés :

En cas de coupe, recoupe, ponçage, les surfaces mises à nues doivent impérativement recevoir un traitement de rappel.

Le stockage des bois doit être fait sur plots, hors contact avec le sol, hors humidité et sous abri.

Au-delà de 2 mois de stockage non abrité sur chantier, il est fortement recommandé d'effectuer un traitement de rappel sur toutes les surfaces des bois.

#### Bois ronds :

Avant traitement les bois ronds doivent être exempts d'écorce et de liber, ainsi que de toutes salissures.

Temps de trempage long : 15 min environ.

L'essence de bois choisie doit présenter une imprégnabilité suffisante pour atteindre le niveau de pénétration requis pour la classe d'emploi. Dans ce cas de figure le trempage peut durer entre 15 et 20 minutes.

Il est aussi fortement recommandé d'effectuer un traitement de rappel 1 an après la mise en œuvre à l'aide d'un traitement de surface abondante à l'aide d'un produit efficace pour se prémunir contre tout risque d'attaque d'insectes comme le Capricorne des maisons. Ce traitement de rappel a pour objet de protéger toutes les zones présentant des fentes qui se forment lors du séchage des bois ronds et qui peuvent se former plusieurs mois après leur mise en œuvre.

Il est préférable de réaliser ce traitement de rappel à la fin de l'été ou au début de l'automne lorsque les bois sont secs.

**Pour éviter un traitement ultérieur des fentes, ces bois doivent être traités avec une humidité < 25 %.**

#### Bois ronds en extérieurs :

La possibilité de création de fente peut induire des pièges à eau et donc générer une situation de classe d'emploi 3.2 plus que 3.1 si utilisés en extérieur, non en contact avec le sol.

Dans ce cas, un traitement d'imprégnation type autoclave Classe IV est préconisé plutôt qu'un traitement de surface.

#### Mélange :

Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique : consultez-nous au préalable.

#### Bois rabotés :

Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

#### Bacs Contaminés

Se caractérisent par une odeur nauséabonde, cette situation fausse complètement le contrôle par réfractométrie, il est important de prévenir votre contact, en vue d'une analyse plus précise et de procéder à une décontamination bactérienne par l'ajout de notre Additif XYLOPHENE AB.

#### Protection contre les moisissures

Les spores de moisissures sont quasiment toujours présentes dans l'air, la germination de ces spores se fait sur un substrat qui présente une certaine humidité (eau « libre » disponible) dans un environnement où les conditions de température sont favorables (à partir de 18°C). Le bois étant, pour des moisissures spécifiques un substrat idéal.

Si les bois n'ont pas le temps de sécher et si l'environnement s'y prête (humidité et température favorable / présence de spores dans l'air), les moisissures peuvent se déposer en surface. Les spores vont alors se développer, ce qui va provoquer une coloration brune ou verte.

Pour réduire le risque de développement de ces moisissures, il faut donc stocker les bois sous abri après traitement et dans l'atmosphère la plus ventilée possible. Eviter très fortement le bois/bois.

Ce sont toutes les zones de stockage qui comptent, pas uniquement celles du scieur et de l'environnement juste après le sciage et le traitement.

Pour doper l'efficacité de notre produit contre ces moisissures, outre les mesures à prendre pour éviter que les bois soient trop humides et que l'environnement proche des bois traités ne soient pas « trop » exposés aux moisissures (=eau de réseau pour le bac, liteaux propres, stockage, aération...), il conviendra d'ajouter notre Additif Xylophene AM à hauteur de 0,2 % à 0,4 % suivant le risque.

# XYLOPHENE PREVENTIF EXO 1000

Fiche technique

Traitement industriel des bois

## PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.



**Danger** Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter de respirer les vapeurs. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**Ingrédients dangereux:**

propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés Nacyles en C8-18, hydroxydes, sels internes; mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits »

Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Scierie EYMARD S.A.  
Exploitation forestière - bois gros/détail  
38113 VEUREY - VOROIZE  
Tél. 04 76 53 80 55 - Fax 04 76 53 86 95  
SIRET 058 503 657 00023  
Capital Social 880.000 €

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition Mars 2015 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

PPG AC FRANCE

10 Rue Henri Sainte Claire Deville Les Colonnades - 92500 Rueil-Malmaison  
Tél : 01 57 61 00 00 - Télécopie : 01 57 61 06 10 - [www.xylopheneindustrie.fr](http://www.xylopheneindustrie.fr)

Service Technique  
08/07/15



PPG Industries

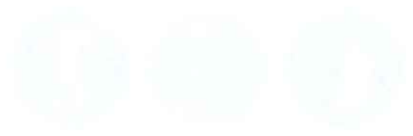


# REPORT OF THE NATIONAL ACADEMIES OF SCIENCES AND ENGINEERING

COMMISSION ON THE NATIONAL SPACE PROGRAM

1969

THE NATIONAL ACADEMIES OF SCIENCES AND ENGINEERING



## REPORT OF THE NATIONAL ACADEMIES OF SCIENCES AND ENGINEERING

The Commission on the National Space Program was organized in 1967 to study the national space program and to recommend ways to improve it. The Commission was composed of members from the National Academy of Sciences and the National Academy of Engineering. The Commission's report is divided into several parts, including a summary, a description of the current space program, and recommendations for the future. The Commission believes that the United States should continue to lead in space exploration and that a sustained program of space research and development is essential for the long-term interests of the nation. The Commission recommends that the government should provide a steady stream of funds for space activities and that the private sector should be encouraged to participate in space exploration. The Commission also recommends that the government should establish a national space agency to coordinate space activities and that it should support a program of space education for the young.